

**Los Angeles Concours « Voyage pour 2 au Match All-Star de la MLB »
(Le « Concours »)**

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

1. ADMISSIBILITÉ:

Le Concours s'adresse à tous les résidents légaux du Québec ayant atteint l'âge de 21 ans à la date de l'inscription au Concours. Sont exclus les employés, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, fournisseurs de prix, de ses filiales et sociétés affiliées, de Major League Baseball Properties, Inc., de MLB Advanced Media, L.P., The MLB Network, LLC, du bureau du commissaire du baseball, de ses bureaux, comités, sous-comités et conseils, des Major League Baseball Clubs (« clubs », et de chacune de leurs sociétés mères, filiales, entités affiliées ou connexes, tout entité qui contrôle ou contrôlera les clubs ou le bureau du commissaire du baseball ou est ou sera sous le contrôle commun avec les clubs ou le bureau du commissaire du baseball, ainsi que les propriétaires, les partenaires généraux et limités, les actionnaires, les employés, les administrateurs, les dirigeants et les agents des entités précédentes (collectivement les « entités de la MLB »), de ses agences de publicité et de promotion, de matériel et de services reliés au Concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue du Concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Pour les fins des présentes, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoints légaux ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

2. PÉRIODE DU CONCOURS ET ORGANISATEUR :

Le concours « **Voyage pour 2 au Match All-Star de la MLB** » (ci-après, le « **Concours** ») est organisé et administré par Couche-Tard Inc, prix fourni par Molson Canada 2005. (ci-après, l'« **Organisateur du Concours**»). Le Concours se déroule dans les établissements Couche-Tard participants (ci-après, les « **Établissements Participants** ») du Québec du 26 avril à 00 h 01 heure de l'est (« **HE** ») au 23 mai 2022 à 22 h 00 HE (ci-après, la « **Période du Concours**»). L'horloge utilisée par l'Organisateur du Concours pour calculer les Participations (telle que cette expression est définie ci-dessous) sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de réception d'une Participation.

3. COMMENT PARTICIPER.

Il existe deux (2) façons de participer au Concours pour courir la chance de gagner un Prix (tel que décrit ci-dessous).

(1) PARTICIPATION EN MAGASIN

Pendant la Période du Concours, dans les Établissements Participants (sous réserve de la disponibilité des produits et jusqu'à épuisement des stocks). À l'achat d'un **(1) produit Miller Lite tout format**, selon les disponibilités en magasin, le consommateur (ci-après, le « **Consommateur** ») recevra un coupon avec son reçu de caisse comprenant un NIP unique (ci-après, le « **NIP unique** »).

Pendant la Période du Concours, visitez le site web www.concoursouchetard.com afin d'avoir accès à la page d'inscription du Concours ou visitez la section concours dans l'application Couche-Tard, remplissez tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription (ci-après, le « **Formulaire d'inscription** »), incluant votre nom, prénom, date de naissance, code postal, adresse courriel, numéro de téléphone avec indicatif régional, puis, entrez votre NIP unique et confirmez que vous avez lu, compris et accepté les Règlements, ainsi que la politique de confidentialité de l'Organisateur du Concours et que vous êtes âgé de 21 ans ou plus en cochant la case prévue à cet effet, puis cliquez sur le bouton « Envoyer ». Vous obtiendrez une (1) participation par NIP unique entré (chacune une « Participation en magasin » et collectivement, les « Participations en magasin »). Toutes les Participations en magasin doivent être reçues avant la fin de la Période du Concours. Limites : Un (1) NIP unique par transaction et une (1) Participation en magasin par jour par personne pendant la Période du Concours.

(2) AUCUN ACHAT REQUIS.

Pour obtenir une participation sans obligation d'achat, le participant devra écrire une lettre manuscrite avec les informations suivantes : son nom, son adresse complète, sa ville, sa province, son code postal, son numéro de téléphone (avec l'indicatif régional), sa date de naissance et son adresse électronique et dire en au moins cinquante (150) mots pourquoi il aimerait gagner un prix dans le cadre du concours. Chaque texte doit être écrit à la main et être différent. Il devra envoyer son courrier par la poste en indiquant « **CONCOURS VOYAGE POUR 2 AU MATCH ALL-STAR DE LA MLB- Demande de participation sans achat** » – à l'adresse suivante 4204, boulevard Industriel, Laval, (Québec), H7L 0E3 ; ou (ii) par courriel en indiquant « **CONCOURS VOYAGE POUR 2 AU MATCH ALL-STAR DE LA MLB- Demande de Participation sans achat** » à communaute@couche-tard.com. Vous recevrez une (1) participation pour chaque demande de participation sans achat valide envoyée par la poste ou par courriel reçue par l'Organisateur du Concours (chacune une « Participation sans achat » et collectivement, les « Participations sans achat. Toutes les Participations sans achat doivent porter le cachet de la poste et être reçues pendant la Période du Concours. Limite : une (1) Participation sans achat par jour et par personne pendant la période du concours.

Les Participations en magasin et les Participations sans achat sont chacune une « Participation » et collectivement, les « Participations »).

Le participant doit soumettre chaque Participation personnellement. En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent pleinement et inconditionnellement d'être liés par les Règlements et les décisions de l'Organisateur du Concours, qui seront finales et exécutoires pour toutes les questions relatives au Concours. Aucun dispositif et/ou programme d'entrée automatisé/robotique n'est autorisé, et toute tentative de participation autre que celles spécifiées ici est interdite. Toute tentative de gagner des Participations supplémentaires en utilisant des adresses courriel multiples/différentes, des identités ou toute autre méthode annulera les Participations de ce participant et ce participant pourra être disqualifié du Concours. Les Participations sont sujettes à vérification et seront déclarées invalides si elles sont reproduites, falsifiées, altérées ou trafiquées de quelque manière que ce soit.

L'Organisateur du Concours n'est pas responsable pour les Participations incomplètes, reçues en retard, perdues, présentant une irrégularité ou envoyées par une méthode non autorisée. Ces Participations seront déclarées nulles et inadmissibles au Concours, et seront refusées au moment du tirage.

4. GRAND PRIX

Il y a un (1) grand prix (le « grand prix ») à gagner. Le grand prix consiste en : (i) deux (2) billets d'avion aller-retour en classe économique au départ de Montréal jusqu'à Los Angeles en Californie (le « voyage »); (ii) trois (3) nuits dans une chambre d'hôtel standard (occupation double); (iii) deux (2) billets au match des étoiles (All-Star Game^{MD}) de la MLB^{MD} 2022 (places spécifiques à déterminer par le promoteur à son entière discrétion) (l'« événement »); (iv) le transport terrestre pour deux (2) personnes entre l'hôtel et l'événement.

Il incombera au gagnant et à son invité de payer toutes les dépenses et tous les frais inhérents au grand prix autres que ceux mentionnés ci-dessus comme étant compris dans ledit prix, y compris sans s'y limiter le transport aller-retour entre le domicile du gagnant et l'aéroport, tout transport supplémentaire, les taxes, l'assurance voyage ou médicale, les frais d'amélioration et de sécurité aéroportuaires (le cas échéant), les boissons, les repas et les pourboires ainsi que toutes les dépenses personnelles et accessoires.

Le gagnant sera tenu d'utiliser une carte de crédit lors de son arrivée à l'hôtel afin de couvrir tous les frais accessoires qui ne sont pas indiqués comme étant compris dans le grand prix. Le gagnant et son invité respectif doivent voyager ensemble selon le même itinéraire en partance du même point de départ, aux heures et aux dates requises, sinon le grand prix sera perdu. Toutes les réservations de voyage et d'hébergement doivent se faire par l'entremise du promoteur ou de son agent. Le gagnant et son invité seront tenus de suivre toutes les directives du promoteur ou des organisateurs de l'événement, à défaut de quoi leur participation au grand prix ou à l'événement ou la suite de leur participation au grand prix ou à l'événement pourrait être annulée. Une fois

l'itinéraire fixé entre le gagnant et le promoteur, aucun changement ne peut être apporté sans l'approbation du promoteur. Le grand prix a une valeur approximative de 7 500 CAD.

Il incombe au gagnant et à son invité d'obtenir tous les documents de voyage exigés, y compris un passeport (ou un visa s'il y a lieu) valide ainsi qu'un passeport/document Covid-19 valide (au besoin) pour voyager ou pour participer ou assister à l'événement. L'invité du gagnant doit être âgés de 21 ans ou plus. Tant le gagnant que son invité ne doivent pas être assujettis à une restriction juridique susceptible de les empêcher de voyager aux États-Unis ou de participer au prix de quelque façon que ce soit. Le promoteur ne sera pas tenu responsable si le gagnant ou son invité se voient refuser l'entrée aux États-Unis ou la rentrée au Canada. Dans un tel cas, le gagnant et son invité seront seuls responsables de tous les frais engagés quels qu'ils soient, et le prix sera perdu. Le gagnant et son invité ne seront pas admis dans un établissement licencié, à moins de fournir une pièce d'identité valide faisant preuve de l'âge légal pour consommer de l'alcool dans l'État applicable. Le promoteur n'autorise pas l'achat ou la consommation illicite d'alcool et n'en sera pas tenu responsable.

Le prix ne peut être transféré ou cédé et doit être accepté comme il est attribué, sans substitution en espèces ou autrement, sauf à l'entière discrétion du promoteur. Le promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer un prix ou une partie d'un prix par un prix de valeur équivalente si le prix ou une partie de celui-ci ne peut être attribué comme prévu aux présentes pour quelque raison que ce soit. Les parties exonérées (définies ci-dessous) ne seront toutefois pas tenues responsables si des conditions météorologiques, des annulations d'événement(s) ou d'autres facteurs raisonnablement indépendants de la volonté du promoteur empêchent l'attribution d'un prix, en tout ou en partie, ou en empêchent la jouissance. En pareil cas, un gagnant n'aura droit ni à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant ait fait l'objet d'une vérification.

5. **ATTRIBUTION ET TIRAGE DES PRIX :**

Pendant la Période du Concours, à Laval, 24 mai 2022 vers 10 h 30, un représentant de l'Organisateur du Concours sélectionnera au hasard une (1) Participation admissible parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la période de participation précédente : Québec du 26 avril à 00 h 01 heure de l'est (« HE ») au 23 mai 2022 à 22 h 00 HE

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues pendant la période de participation applicable. Les Participations non sélectionnées pour une période de participation particulière ne seront pas reportées dans les tirages suivants. **Limite** : un (1) Prix par personne et par foyer pendant la Période du Concours.

Dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la date du tirage, entre 11 h et 17 h, un représentant de l'Organisateur du Concours tentera de contacter le participant sélectionné au numéro de téléphone ou à l'adresse de courriel indiqués sur leur Formulaire d'inscription. Si un participant sélectionné est contacté par courriel, il devra répondre conformément aux instructions qui y sont fournies, le cas échéant. Si, après avoir contacté un participant sélectionné par courriel, l'Organisateur du Concours reçoit un avis par courriel indiquant que le message n'a pas pu être livré, l'Organisateur du Concours a l'entière discrétion de disqualifier la Participation du participant ou de tenter de contacter le participant par téléphone. Si un participant ne peut être contacté dans le délai imparti ou s'il est incapable ou refuse d'accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, cette personne perd le droit de gagner le Prix ; le nom d'un autre participant peut alors être tiré au sort pour le Prix et le processus sera répété pour contacter ce nouveau participant. Aucune communication ne sera échangée sauf avec les participants sélectionnés.

Les Prix doit être accepté tel que décrit dans les présents Règlements et ne peuvent en aucun cas être transférés en tout ou en partie à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui suit. Dans l'éventualité où il serait impossible, difficile et/ou plus aux présents Règlements, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'attribuer un prix (ou une Partie d'un prix) un prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à la seule discrétion de L'organisateur du Concours, la valeur monétaire du prix (ou d'une partie d'un prix) telle qu'indiquée dans les présents Règlements.

L'utilisation de tout billet pour un match/événement/exposition de la Ligue majeure de baseball est assujettie aux conditions générales et aux politiques de santé et de sécurité applicables au billet. L'emplacement des sièges lors du match/événement/exposition et, sauf indication contraire dans la description du prix, la date exacte du match/événement/exposition seront déterminés à la seule discrétion du commanditaire du concours. Le ou les invités du gagnant doivent être âgés d'au moins vingt-et-un (21) ans. Les dates et heures des matchs/événements/expositions de la Ligue majeure de baseball sont déterminées à la seule discrétion du COB et/ou du club concerné et peuvent être sujettes à changement. Les conditions des billets attribués dans le cadre du prix s'appliqueront si un match/événement/exposition légal, tel que défini par la Ligue majeure de baseball, n'est pas joué ou tenu en raison des conditions météorologiques, d'un cas de force majeure, d'un acte de terrorisme, de troubles civils ou de toute autre raison. Le gagnant et son ou ses invités acceptent de se conformer à toutes les réglementations applicables du stade et du lieu en rapport avec le prix. Le commanditaire du concours et les entités de la MLB se réservent le droit de retirer ou de refuser l'entrée au gagnant et/ou à son ou ses invités qui se comportent de manière antisportive ou perturbatrice ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne lors du jeu/de l'événement/de l'exposition. Les parties exonérées ne seront pas responsables des conditions météorologiques, des cas de force majeure, des actes de terrorisme, des troubles civils, des règlements, ordres ou politiques locaux, étatiques ou fédéraux, des arrêts de travail, des épidémies, des pandémies ou de tout autre problème concernant la santé ou la sécurité publique, ou de tout autre événement indépendant de leur volonté qui pourrait entraîner l'annulation ou le report d'un match, d'un événement ou d'une exposition de la Major League Baseball. Les billets de jeu/événement/exposition de la Ligue majeure de baseball attribués comme prix ne peuvent être revendus, offerts à la revente ou utilisés à des fins commerciales ou promotionnelles, quelles qu'elles soient. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle peut entraîner la disqualification et la perte du prix, et peut invalider la licence accordée par le billet de jeu/événement/exhibition.

6. COMMENT RÉCLAMER UN PRIX.

Si vous êtes sélectionné comme un gagnant potentiel d'un Prix, vous en serez avisé par courriel ou par téléphone dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la date du tirage. Le gagnant potentiel doit répondre correctement, sans aucune aide, que ce soit sous forme mécanique, électronique ou autre, à une question obligatoire d'habileté mathématique, doit signer un formulaire de déclaration et d'exonération (le « **Formulaire de déclaration** ») et le retourner au représentant désigné de l'Organisateur du Concours par télécopieur ou par courriel de la manière prescrite sur ce formulaire dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception et se conformer aux présents Règlements.

Le Prix ne sera remis qu'au gagnant confirmé. Si un gagnant potentiel d'un Prix a) ne parvient pas à répondre correctement à la question d'habileté mathématique, b) omet de remplir adéquatement le Formulaire de déclaration et de le retourner dans les délais prévus, c) ne respecte pas les présents Règlements (selon ce qu'aura déterminé l'Organisateur du Concours à son gré), d) ne peut pas être joint conformément aux présents Règlements pour quelque raison que ce soit et/ou e) ne peut accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, il sera alors exclu du Concours (et devra abandonner tous les droits à l'égard du Prix) et un autre tirage sera effectué pour qu'un participant soit sélectionné pour le Prix.

L'Organisateur du Concours n'assume aucune responsabilité après avoir expédié le Prix et le gagnant doit assumer le risque de perte ou d'endommagement du Prix après l'expédition. L'Organisateur du Concours ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant l'apparence, le caractère sécuritaire ou le rendement du Prix. Le Prix sera livré au gagnant par la poste dans les quatre (4) semaines suivant la réception des Formulaires de déclaration correctement remplis. L'Organisateur du Concours ne sont pas responsables de la communication ou de la transmission du Prix au gagnant qui fournit des renseignements imprécis ou incomplets, ou des prix perdus, mal acheminés, retardés ou détruits pendant le transport.

CONDITIONS GÉNÉRALES

7. Exonération de responsabilité – déroulement du Concours.

L'Organisateur du Concours, fournisseur de prix, les entités de la MLB et toute entreprise, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs

employés, agents et représentants (ci-après dénommés les « **Parties exonérées** ») déclinent toute responsabilité quant aux Formulaires d'inscription ou aux demandes de Participation sans achat reçus en retard, perdus, endommagés, mal acheminés, abîmés, tronqué, illisibles ou incomplets. Une preuve de transmission (capture ou saisie d'écran, etc.) ne constitue pas une preuve de livraison. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des problèmes qui pourraient survenir, notamment des défaillances techniques liées aux lignes d'un réseau téléphonique, à des systèmes informatiques en ligne, à des serveurs, à des fournisseurs d'accès Internet, à du matériel informatique, à des logiciels, à des virus, à des bogues, à des pannes d'ordinateur personnel et/ou de logiciels et à des configurations de matériel ou à la non-réception d'un courriel par l'Organisateur du Concours ou un participant pour quelque raison que ce soit, notamment à cause de la congestion des lignes sur Internet ou sur tout site Web ou de toute combinaison de ces facteurs. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des dommages au système d'un utilisateur découlant de la participation au Concours ou du téléchargement des renseignements nécessaires pour participer au Concours.

8. Exonération de responsabilité – participation au Concours et/ou au Prix.

En participant ou en tentant de participer au Concours, toute personne dégage les Parties exonérées de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours. En acceptant un Prix, tout participant sélectionné dégage de toute responsabilité les Parties exonérées de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix.

9. Exonération de responsabilité – impossibilité de livrer un Prix.

Les parties exonérées déclinent toute responsabilité en cas de retour du courrier postal ou du service de messagerie si le Prix n'a pu être distribué en raison de l'absence de réponse ou de l'absence d'une adresse de réexpédition. Les cases postales ne sont pas acceptées en tant qu'adresse de livraison valide. Les parties exonérées ne font aucune déclaration et n'offrent aucune garantie de quelque nature que ce soit en ce qui a trait à l'apparence, à la sécurité ou à la performance d'un Prix. Tout participant sélectionné pour un Prix reconnaît que la seule garantie applicable au Prix est la garantie habituelle du fabricant (le cas échéant). Tout participant sélectionné pour un Prix reconnaît que les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs des services et des produits composant le Prix.

10. NIP unique défectueux.

Sous réserve de ce qui précède, si le NIP unique est illisible, non conforme aux présents Règlements ou ne fonctionne pas, la personne en possession du NIP unique défectueux pourra, pendant la Période du Concours, demander un nouveau NIP unique conformément au paragraphe 4 des présents Règlements (sans toutefois fournir un texte de cent cinquante [150] mots et en prenant soin d'indiquer « NIP unique défectueux » dans sa demande), sous réserve de la disponibilité.

11. Propriété et formulaires de déclarations.

L'Organisateur du Concours devient propriétaire de tous les Formulaires d'inscription, des demandes de Participation sans achat et des Formulaires de déclaration reçus et ceux-ci ne seront en aucun cas retournés à leur expéditeur.

12. Fraude.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de refuser à un participant le droit de participer au Concours ou de gagner le Prix s'il détermine, à son entière discrétion, que le participant a tenté de nuire au bon fonctionnement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques injustes (incluant le recours à des programmes d'entrée automatique rapide) ou qu'il a tenté d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler d'autres participants, l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne se conforme pas aux présents Règlements ou qui refuse de participer à toute

investigation ou enquête concernant un défaut de conformité. Toute tentative, par un participant ou par toute autre personne, d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au bon déroulement du Concours, notamment toute réclamation frauduleuse, peut constituer une violation des lois pénales et civiles. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exercer des recours et de demander des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Tout participant impliqué dans une des activités précitées pourrait être déclaré inadmissible et se voir retirer tout Prix gagné. L'Organisateur du Concours se réserve le droit inconditionnel, à son entière discrétion, de rejeter tout Formulaire d'inscription s'il suspecte que ce Formulaire d'inscription a été généré au moyen d'un script, d'une macro-commande, d'une reproduction robotique, d'une programmation ou d'un autre procédé automatique, ou encore s'il enfreint les présents Règlements.

13. Identité du participant.

En cas de différend sur l'identité de la personne qui a soumis un Formulaire d'inscription en ligne, le Formulaire d'inscription sera réputé avoir été présenté par le titulaire du compte autorisé de l'adresse courriel fournie au moment de la Participation. Le titulaire autorisé du compte désigne la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès ou de services Internet ou par tout autre organisme chargé d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine auquel appartient l'adresse électronique donnée. Le gagnant sélectionné peut être tenu de fournir une preuve d'identité, notamment un permis de conduire ou toute autre pièce d'identité avec photo.

14. Annulation/modification.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de mettre fin au Concours en tout ou en partie, sans préavis, ou de modifier ou suspendre le Concours à tout moment, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après, la « Régie ») lorsque requis, en cas de fraude, de défauts techniques, notamment du serveur de réseau, ou de défaut de matériel, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation, de communication ou de toute autre erreur ou cause indépendante de la volonté de l'Organisateur du Concours qui nuisent à la gestion, à l'intégrité ou à la sécurité du Concours ou si tout autre facteur perturbe le bon déroulement du Concours comme le prévoit les présents Règlements.

Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les Participations au Concours pendant une période, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la Participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue aux présents Règlements, les tirages pourront se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les autres Participations dûment enregistrées.

15. Différend.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

16. Renonciation au Prix.

Si un participant sélectionné est jugé inadmissible, n'accepte pas le Prix, répond incorrectement à la question d'habileté mathématique, n'accepte pas ou omet de remplir et de retourner le Formulaire de déclaration ou si le Prix est retourné car le destinataire est introuvable, le participant sélectionné sera réputé avoir renoncé au Prix. L'Organisateur du Concours pourra alors, à son entière discrétion, sélectionner au hasard un autre gagnant.

17. Accès au site.

L'Organisateur du Concours ne garantit pas que l'accès au site Web du Concours ou son utilisation soit ininterrompu et exempt d'erreurs.

18. **Accès à l'application Couche-Tard.**

L'Organisateur du Concours ne garantit pas que l'accès à l'application Couche-Tard ou son utilisation soit ininterrompu et exempt d'erreurs.

19. **Nombre de Prix.**

En aucun cas, l'Organisateur du Concours ne peut être tenu d'attribuer plus de Prix que ce qui est déclaré dans les présents Règlements.

20. **Autorisation/Renseignements personnels.**

En prenant part au Concours, tout participant sélectionné pour le Prix autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser son nom, sa photographie, son image, sa voix, son lieu de résidence (ville et province) et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée au Concours, ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti. Veuillez-vous référer aux politiques de confidentialité en ligne de l'Organisateur du Concours à <https://www.couche-tard.com/politique-relative-ala-protection-dela-vie-privee?lang=fr>.

21. **Divisibilité des paragraphes.**

Si un paragraphe des Règlements est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

22. **Lois applicables.**

Ce Concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales et provinciales de la province de Québec. Toute action en justice doit être soumise aux tribunaux ayant juridiction dans le district de Montréal, à l'exclusion de tout autre district.

COUCHE-TARD INC. 4204, boulevard Industriel, LAVAL, QUÉBEC, H7L 0E3

RÉGIES DES ALCOOLS : Les régies des alcools provinciales ne sont pas associées au présent Concours de quelque manière que ce soit et ne pourront en aucun cas être tenues responsables à l'égard de toute question relative au présent Concours.

RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

ENTITÉS DE LA MLB EN TANT QUE FOURNISSEURS DE PRIX : Les participants au concours reconnaissent que la seule implication des entités de la MLB dans le cadre du présent concours est à titre de fournisseurs de prix, et, par le simple fait d'y participer, ils dégagent les entités de la MLB de toute responsabilité relativement à l'administration du présent concours, y compris, sans s'y limiter, la livraison (ou non livraison) de prix, en tout ou en partie, ainsi que l'acceptation ou l'utilisation, bonne ou mauvaise, de ceux-ci. L'information que vous fournissez sera utilisée seulement par le promoteur, aux fins de l'administration et de l'exécution de ce concours.

Les marques de commerce et droits d'auteur de Major League Baseball sont utilisés avec la permission de Major League Baseball. Visitez MLB.com